

AUTOMNE 2022

TIRAGE AU SORT

TERRAINS DE VILLÉGIATURE

**SUR LES TERRES
DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

INSCRIPTION

du 24 septembre au 30 octobre 2022

Le gouvernement du Québec vous offre la possibilité de participer à un tirage au sort pour l'attribution de terrains de villégiature situés sur les terres du domaine de l'État. Ces terrains, offerts en location par bail renouvelable annuellement ont une superficie moyenne de 4000 m² et sont habituellement situés dans des secteurs convoités. Ils sont en majorité riverains, boisés et accessibles par voie terrestre, sauf exception.

Pour obtenir l'information détaillée sur les terrains offerts, veuillez consulter le site Web **Québec.ca/tirage-terrains-villégiature** à compter du 24 septembre 2022.

Le tirage s'effectue de façon électronique, sous la supervision d'un vérificateur externe et en présence de témoins. Le rang obtenu au moment du tirage au sort est communiqué à chacun des participants par courriel dans les 48 heures suivant le tirage.

TERRAINS OFFERTS

BAS-SAINT-LAURENT

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE0101	Lac Sload	Témiscouata	s. o.	2 (non riverain)

SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE0201	Lac des Eaux Mortes	Domaine-du-Roy	La Lièvre	2 (riverain)
TE0202	Lac Rognon	Domaine-du-Roy	s. o.	1 (riverain)
TE0203	Lac du Carcajou	Domaine-du-Roy	s. o.	2 (riverain)
TE0204	Lac Rond	Domaine-du-Roy	s. o.	2 (riverain)
TE0205	Lac de l'Aventure	Domaine-du-Roy	s. o.	4 (riverain)
TE0206	Lac Nevoir	Domaine-du-Roy	s. o.	3 (riverain)
TE0207	Rivière Péribonka (secteur Morel)	Lac-Saint-Jean-Est	s. o.	1 (semi-riverain)

CAPITALE-NATIONALE

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE0301	Lac Bleu	Charlevoix-Est	Buteux-Bas-Saguenay	2 (riverain)
TE0302	Lac Clapin	Charlevoix-Est	Buteux-Bas-Saguenay	2 (riverain)
TE0303	Lac Gauthier	Charlevoix-Est	Buteux-Bas-Saguenay	2 (riverain)

MAURICIE

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC OU AGGLOMÉRATION	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE0401	Lac Douville	La Tuque	s. o.	10 (riverain)
TE0402	Lac Duchamp	La Tuque	s. o.	1 (riverain)
TE0403	Secteur des Pins Rouges	Maskinongé	s. o.	1 (non riverain)
TE0404	Lac du Chapeau	Mékinac	Chapeau-de-Paille	4 (riverain)

OUTAOUAIS

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE0701	Lac Lytton	La-Vallée-de-la-Gatineau	Bras-Coupé-Désert	1 (semi-riverain)
TE0702	Lac Bon	La-Vallée-de-la-Gatineau	s. o.	4 (non riverain)
TE0703	Petit lac Saint-Germain	La-Vallée-de-la-Gatineau	s. o.	4 (riverain et semi-riverain)
TE0704	Lac Poisson Blanc	La-Vallée-de-la-Gatineau	s. o.	16 (semi-riverain et non riverain)
TE0705	Lac Brock	Pontiac	s. o.	5 (riverain)
TE0706	Lac Clair	Pontiac	s. o.	8 (semi-riverain)
TE0707	Lac Baptiste	Pontiac	s. o.	1 (riverain)

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE0801	Lac Moran	Témiscamingue	s. o.	24 (riverain)
TE0802	Lac Rocher	Témiscamingue	s. o.	14 (riverain)
TE0803	Lac Valets	La Vallée-de-l'Or	s. o.	21 (riverain)

GASPÉSIE

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE1101	Rivière Patapédia	Avignon	s. o.	8 (non riverain)
TE1102	Lac Bonaventure	Haute-Gaspésie	s. o.	6 (semi-riverain)
TE1103	Lac aux Outardes	Rocher-Percé	s. o.	4 (non riverain)
TE1104	Lac York	Côte-de-Gaspé	s. o.	3 (semi-riverain)

LAURENTIDES

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE1501	Lac Long	Laurentides	s. o.	20 (semi-riverain et non riverain)
TE1502	Chemin Marie-Le Franc	Laurentides	s. o.	3 (non riverain)

- > Ces terrains sont tous offerts en location par bail renouvelable annuellement.
- > Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) recommande aux participants et participantes de visiter les terrains qui les intéressent avant de s'inscrire. La prudence est de mise si vous visitez les terrains durant les périodes de chasse.
- > Le MERN se réserve le droit d'ajouter ou de soustraire tout emplacement d'un tirage au sort, et ce, jusqu'au moment de l'attribution.

POUR VOUS INSCRIRE AU TIRAGE

Inscription : du 24 septembre au 30 octobre 2022

Le tirage au sort aura lieu en novembre.

Votre inscription peut être effectuée de deux façons :

- > **en ligne**, à partir du formulaire d'inscription accessible à l'adresse Quebec.ca/tirage-terrains-villégiature;
- > **par téléphone**, au numéro sans frais **1 800 665-6527**.

Vous devez être âgé de 18 ans ou plus au 24 septembre 2022 et payer les frais d'inscription non remboursables de **33,34 \$** (29 \$ plus TPS et TVQ) par code de tirage.

Une seule inscription est permise par code de tirage.

Toute inscription comportant de fausses déclarations sera annulée.

L'inscription et le tirage au sort relèvent de la Sépaq et les terrains sont attribués par le MERN dans la région de la Gaspésie ou par les MRC dans les autres régions.

L'ATTRIBUTION DES TERRAINS

L'attribution est faite **sur invitation** par le MERN ou par les MRC selon l'ordre des résultats du tirage au sort. Le nombre d'invitées et d'invités susceptibles de se voir attribuer un terrain est déterminé en fonction du nombre de terrains disponibles. Le lieu et la date de l'attribution seront communiqués aux participantes et participants dans la lettre ou le courriel d'invitation. Leur présence est requise lors de l'attribution des terrains.

Selon la réglementation applicable, une personne ne peut louer plus d'un des terrains offerts à des fins de villégiature dans une ou plusieurs régions administratives dans le contexte d'une attribution par tirage au sort.

LE TRANSFERT D'UN BAIL DE VILLÉGIATURE

La personne qui loue un terrain de villégiature attribué dans le cadre d'un tirage au sort ne peut transférer ses droits inclus dans le bail pendant les cinq ans suivant la date du premier bail, à moins qu'elle ne satisfasse à l'une des trois conditions de transfert suivantes :

- > elle a construit sur le terrain loué un bâtiment d'une valeur minimale de 10 000 \$;
- > le bâtiment sur le terrain loué a été vendu dans le cadre d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire;
- > le transfert est effectué en faveur de sa conjointe ou son conjoint de droit ou de fait, de son père, de sa mère, de son frère, de sa sœur ou de son enfant, ou à la suite du décès de la ou du locataire.

LES COÛTS

La personne qui se voit attribuer un terrain en location doit déboursier, outre les frais d'inscription au tirage au sort :

- > les frais pour le dépôt d'une demande de location de **137,97 \$** (120 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais pour la délivrance d'un bail de **420,81 \$** (366 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais pour les travaux de mise en valeur de **976,14 \$** (849 \$ plus TPS et TVQ), dans certains cas;
- > les frais d'immatriculation cadastrale, dans certains cas;
- > le loyer de la première année.

LES DROITS D'UTILISATION ET LES OBLIGATIONS D'UNE OU D'UN LOCATAIRE

La personne qui loue un terrain de villégiature a uniquement le droit de l'utiliser à des fins de villégiature, et ce, pour toute la durée du bail. Ce droit est distinct des autres droits d'utilisation du territoire public; il ne la dispense aucunement de se conformer à la réglementation en vigueur concernant la chasse, la pêche et le piégeage.

La ou le locataire doit respecter les conditions du bail et payer annuellement le loyer ainsi que les taxes municipales et scolaires. Il ou elle doit respecter les lois et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux, notamment ceux qui touchent la faune et l'environnement, et se conformer aux normes de la municipalité locale et de la MRC pour l'aménagement du terrain.



Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web [Québec.ca/tirage-terrains-villégiature](http://Quebec.ca/tirage-terrains-villégiature) ou communiquez avec l'un des bureaux du MERN en région ou avec la MRC concernée, là où des terrains sont offerts.

BAS-SAINT-LAURENT

MRC de Témiscouata : 1 877 303-6725

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

MRC du Domaine-du-Roy : 1 888 475-2440

MRC Lac-Saint-Jean-Est : 418 668-3023

CAPITALE-NATIONALE

MRC de Charlevoix-Est : 418 439-3947

MAURICIE

Agglomération de La Tuque : 819 523-8200

MRC de Maskinongé : 819 228-9461

MRC de Mékinac : 418 365-5151

OUTAOUAIS

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : 819 463-3241, poste 244

MRC de Pontiac : 819 648-5689, poste 217

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MRC de Témiscamingue : 1 855 622-6728

MRC de La Vallée-de-l'Or : 819 825-7733

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

MERN — Direction régionale de la

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : 418 388-2125

LAURENTIDES

MRC des Laurentides : 819 326-0666